



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours professionnel pour l'accès au
grade de techniciens supérieurs en chef
du développement durable

Session 2022

Rédacteur

Laurent MONTEL – Président de jury / Chef de service adjoint au sein du Service Aménagement du Territoire Ouest – DDTM de l'Hérault

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
I - CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE	7
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Rapport général du président du jury

*M. Laurent MONTEL, Président de Jury / Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
Concours professionnel de TSCDD*

Session 2022

I - CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable comporte deux épreuves. Une épreuve écrite d'admissibilité (Épreuve n° 1) et une épreuve orale d'admission (Épreuve n° 2).

À l'inscription, le choix de la spécialité retenue par le candidat détermine le programme de l'épreuve d'admissibilité. Ce choix est obligatoire et définitif. Les candidats doivent choisir entre l'une de ces trois spécialités :

- Techniques générales
- Exploitation et entretien des infrastructures
- Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont notées de 0 à 20.

ATTENTION : Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

Épreuve n° 1 : Épreuve d'admissibilité obligatoire.

Questionnaire - durée : 2 h – coefficient 3

L'épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ce dossier ne peut excéder 20 pages.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Épreuve n° 2 : Épreuve d'admission obligatoire.

Entretien avec le jury – durée : 30 min – coefficient 4

L'entretien avec le jury vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Le nombre total de postes offerts a été fixé à 92, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 68
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 20
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 4

A. Textes réglementaires

Le Concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable, session 2022, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable ;
- à l'arrêté du 17 février 2022 modifié autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- aux arrêtés du 18 mars 2022 portant composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable et du 27 octobre 2022 complétant l'arrêté portant composition du jury de ce concours professionnel.

B. Calendrier des épreuves

La session 2022 du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable s'est déroulée le mardi 13 septembre 2022 pour l'épreuve écrite d'admissibilité. L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 5 au vendredi 9 décembre 2022 à la Maison des Examens, à Arcueil.

C. Statistiques

Spécialités	Inscrits	Convoqués admissibilité	Admissibilité		Admission					
			Présents	Admissibles	Désistements	Non éligibles	Convoqués admission	Présents	Admis LP	Admis LC
TG	478	475	407	141	0	2	139	131	68	7
EEI	104	103	88	43	0	1	42	41	20	2
NSMG	29	28	21	10	1	0	9	9	4	1
TOTAUX	611	606	516	194	1	3	190	181	92	10

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury national était composé de 4 membres (dont le président), de corps et grades variés, avec a minima un spécialiste dans chaque spécialité du concours.

Les membres du jury national ont procédé à la conception de sujets conformes au programme :

- élaboration pour chaque spécialité d'un dossier composé de différents types de documents (supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques). Tous les documents étaient en lien direct avec le sujet et devaient être exploités.

- Rédaction des quatre questions posées aux candidats, répondant à un principe de difficulté croissante. Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat.

Comme les années précédentes, dans ses corrections, le jury a apporté une attention particulière à la forme : respect de la consigne, notamment du nombre de lignes, qualité orthographique et syntaxique, choix d'un vocabulaire adapté, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Ces observations s'adressent aux candidats des 3 spécialités.

Le président du jury conseille vivement de lire les rapports du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable des sessions 2020 et 2021. Vous y trouverez de précieux conseils, toujours d'actualité, pour préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Dans l'ensemble, les candidats ont lu les rapports de jury précédents et la qualité des écrits s'est améliorée, mais demeure perfectible.

Le manque de synthèse est manifeste, entraînant de nombreuses redites parfois au sein de la même question. De plus, la même information est quelquefois placée dans plusieurs questions avec l'espoir, malheureusement vain, qu'elle finira au bon endroit.

Si les informations majeures qui apparaissent dans l'ensemble des documents sont bien identifiées, ce n'est pas le cas des informations qui sont spécifiques à seulement 1 ou 2 documents. Souvent, ce sont ces informations qui rapportent le plus de points.

Il y a eu souvent de mauvaises lectures ou compréhensions des questions, notamment concernant les acteurs ciblés par la question.

Le président du jury insiste une nouvelle fois sur l'importance de prendre le temps de lire, de relire et d'analyser les questions afin de répondre aux attendus sur le fond... mais également sur la forme.

En ce qui concerne le nombre de lignes attendues, l'indication donnée n'est pas une option. Il s'agit pour les correcteurs d'apprécier la qualité de synthèse du candidat. Ce doit donc être une aide précieuse pour guider le candidat vers l'attendu de la réponse : en deçà du nombre de lignes, la réponse est probablement trop succincte et/ou il manque des éléments ; au-dessus, la qualité de synthèse n'est pas au niveau requis et/ou il y a peut-être trop d'éléments dans la réponse. Si le candidat dépasse le nombre de lignes, il perd des points.

Comme évoqué dans les rapports de jury précédents, la réussite au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable conduit le candidat à exercer dans des postes de catégorie B+. À ce titre, les lauréats seront amenés à élaborer de nombreuses notes ou lettres à destination de chef de service, directeur, sous-préfet ou préfet, etc.. Le jury attend des candidats des copies soignées et à l'orthographe et à la grammaire irréprochables.

Certaines copies sont illisibles voire incompréhensibles. D'autres sont très denses et sans aérations. Parfois, certaines copies dépassent les 3 fautes... par question.

Quelques candidats ont eu 4 points de forme en moins pour l'absence de soin apporté à l'écriture et à la clarté du discours et pour les trop nombreuses fautes qui ont émaillé leur copie.

Enfin, le président du jury souligne l'effort louable de certains candidats qui n'ont pas voulu paraphraser les documents fournis en utilisant un vocabulaire différent. Toutefois, le candidat doit utiliser un vocabulaire adapté au sujet et éviter les approximations.

B. Conseils aux candidats

Les conseils suivants viennent enrichir les conseils dispensés aux candidats dans les rapports de jury TSCDD des sessions 2020 et 2021.

Lisez bien toutes les questions et tous les documents en lecture rapide, avant de commencer à rédiger, pour éviter les hors-sujets.

Relisez vos copies. Si vous trouvez les mêmes phrases ou notions dans plusieurs de vos réponses, alors recommencez votre rédaction. Les sujets sont élaborés pour qu'il n'y ait pas la possibilité de réécrire 2 fois la même réponse dans 2 questions différentes.

Pour ne pas perdre de temps, il est recommandé de ne pas recopier l'intitulé des questions sur la copie, le numéro de la question suffit.

Dans le même registre, il est inutile de rédiger des paragraphes d'introduction ou de contexte, il faut répondre à la question posée et uniquement à la question posée, au risque de ne pas respecter la consigne du nombre de lignes et/ou de donner des éléments de réponses qui seraient requis dans une autre question (c'est très souvent le cas).

De la même façon, ne rédigez pas d'entête de note avec des dessins approximatifs de Marianne, des mentions comme « *Objet : Érosion du trait de côte* », « *à l'attention de...* » ou encore une mention de lieu et de date « *Paris, le jj/mm/aaaa* ». Privilégiez le fond et rédigez directement le corps de la note demandée.

Lorsque vous lisez une question, analysez quels sont les acteurs ciblés par la réponse. Par exemple, si la question est du type « *Quelles sont les conséquences du cadre législatif pour les propriétaires des terrains concernés par l'érosion du trait de côte ?* », il s'agit de retrouver dans les documents les conséquences du cadre législatif pour les propriétaires des terrains et EXCLUSIVEMENT pour les propriétaires des terrains. Dans ce cas de figure, ne sont en effet visés ni les communes, ni les départements ni aucun autre acteur également concerné par l'érosion du trait de côte. Cela vous permettra de trier les informations collectées dans les documents.

Essayez de rédiger un brouillon avant d'écrire sur la copie. Cela vous évitera les ratures. De plus, cela vous permettra une relecture attentive lors de la rédaction et de la réécriture, permettant éventuellement des corrections de fond et/ou de forme. Si vous pensez que rédiger un brouillon fait perdre du temps, pensez qu'une réponse raturée à excès, avec des fautes ou avec des manques flagrants vous fera perdre des points. Un concours se prépare. L'utilisation des ordinateurs avec leurs correcteurs orthographique et grammatical au quotidien détourne de la rédaction manuscrite. N'hésitez pas quelques mois avant le concours à rédiger de manière manuscrite pour vous réhabituer à écrire.

III. L'ÉPREUVE ORALE

À l'instar de l'épreuve écrite, les conseils aux candidats distillés dans les rapports de jury TSCDD des sessions 2020 et 2021 sont à prendre en compte.

Le Dossier RAEP :

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux appréhender le parcours professionnel du candidat.

Les annexes ne servent à rien si elles ne démontrent pas l'implication et le rôle précis du candidat dans le traitement du dossier présenté.

Les deux pages de motivations du candidat ont pour objectif d'évaluer les qualités développées par le candidat au cours de ses différents postes et ses motivations pour devenir TSCDD. Trop de candidats se limitent à exposer les postes et les missions tenus, ce qui est d'un intérêt limité pour le jury, car les postes sont déjà listés dans les pages précédentes du RAEP.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans chaque sous-jury, l'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos du candidat. Tous les candidats ont pu répondre à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

Quelques candidats ultramarins ont effectué l'épreuve orale en visioconférence. Un candidat a eu un aménagement de dernière minute, du fait d'une situation de force majeure, liée à la participation du candidat à un jury d'assises. Les membres du sous-jury concernés, que le président du jury remercie pour leur implication, se sont adaptés à la situation.

Le président du jury rappelle qu'il est bienvenu de prévenir les organisateurs du concours lorsqu'on ne se présente pas à l'épreuve pour que les membres de jury ne les attendent pas en vain.

La présentation des candidats

Cette année, les présentations ont été globalement bien préparées. Pour de nombreux candidats, la durée de la présentation était comprise entre 9 et 10 minutes. Le stress a été globalement bien maîtrisé. C'est le signe d'une préparation minutieuse. Les membres de jury ont remarqué que certains conseils promulgués dans les rapports de jury précédents avaient été mis en pratique.

Cependant, dans certains cas, les présentations étaient un peu trop descriptives, sans mise en perspective des compétences développées au regard des activités décrites.

Certains candidats ont réellement mis en avant la cohérence de leur parcours tout au long de leur carrière avec une sincérité non feinte, appréciée du jury.

Certains candidats ont décrit analytiquement les tâches accomplies dans chaque poste. Il ne s'agit pas de savoir qui en fait le plus, mais plutôt de mettre en perspective son parcours avec son évolution à moyen et long termes, ainsi que sa projection dans les missions d'un TSCDD.

Pour les candidats qui ont eu des expériences dans le secteur privé, la valorisation a été inégale. Certains les ont développées au même titre que les expériences dans le ministère alors que d'autres les ont passées rapidement, comme si elles n'étaient pas valorisables dans l'administration. Cette seconde option peut les desservir, car elle conduit à ne pas apporter d'informations utiles ou intéressantes pour le jury, à ne pas valoriser des compétences acquises ou des expériences significatives.

Certains candidats n'ont pas précisé leur positionnement au sein de leur structure de travail et d'autres n'ont pas mis en valeur leur position de management hiérarchique ou de projet, leur tutorat ou leur compagnonnage.

L'entretien

À l'issue de la présentation, les membres du jury démarrent l'entretien de 20 min avec le candidat sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle ou les motivations pour devenir technicien supérieur en chef du développement durable. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Le niveau moyen des candidats s'est amélioré par rapport à l'année dernière. Les candidats ont mieux préparé l'épreuve. Les membres de jury remarquent très vite les candidats non préparés et souvent la note obtenue est à l'avenant.

En règle générale, les candidats restent trop focalisés sur leurs domaines de prédilection et manquent de recul concernant les autres champs de compétence du ministère. Cela démontre un manque de curiosité et de préparation.

Trop de candidats ont répondu de manière peu synthétique, sans se focaliser sur l'essentiel et souvent ont perdu la structuration de leur réponse.

Lors de l'entretien avec le jury, un nombre important de candidats ne se positionne pas clairement sur les questions posées bien que le jury leur demande « leur avis ».

B. Conseils aux candidats

Si le candidat veut mettre en exergue une partie particulière de son RAEP, la description de son parcours, sa motivation ou les annexes, il doit le préciser lors de sa présentation orale car les membres de jury ne reliront pas le RAEP après la fin de l'épreuve d'admission du candidat.

Lors de sa présentation, le candidat doit optimiser les dix minutes pour souligner les points saillants de son parcours en mettant en exergue son implication, et/ou de ses compétences.

Le candidat doit choisir le type de présentation (chronologique, thématique, par centre d'intérêt...) avec laquelle il est le plus à l'aise, celle qui lui apparaît la plus naturelle en fonction de son parcours et de son aisance à l'oral.

Toutes les expériences sont valorisables, dans tous les secteurs, privé, public, associatif, familial, politique, etc.. Le candidat doit garder à l'esprit la progression de son parcours. Il doit démontrer en quoi les expériences qu'il choisit de présenter sont de nature à contribuer à son évolution professionnelle vers le grade de TSCDD.

Les candidats ne doivent pas perdre de temps à dire aux membres de jury que leur parcours est atypique, ils le sont tous. Le candidat doit identifier les enjeux, les apports dans sa carrière, la plus-value qu'il a apporté dans chacun de ses postes : la construction d'un projet professionnel. Le candidat complétera avantageusement en indiquant le lien existant entre ses différents postes ou la cohérence de son parcours, en y incluant les motivations qui le conduisent à se présenter au concours de TSCDD. Concernant ses motivations, le candidat doit sortir du classique « *je veux prendre plus de responsabilités* », mais s'orienter plutôt vers une mise en valeur de ce qu'il pourrait apporter de plus en étant TSCDD, dans sa structure actuelle ou sa projection dans une autre.

Lors de la présentation des candidats, il est vivement conseillé d'illustrer les différents postes et les compétences du candidat par des exemples/missions concrets.

De manière générale, les candidats doivent approfondir leurs connaissances générales sur la fonction publique, sur les ministères de tutelle et leurs politiques publiques. Ils doivent connaître a minima les missions générales de leur structure d'accueil (DDTM, DREAL, CEREMA, VNF...). Un bon candidat connaîtra l'actualité des domaines couverts par les ministères de tutelle surtout sur son domaine de compétence, cela permettra d'apprécier sa curiosité au-delà du périmètre de son poste. Un très bon candidat donnera du sens à son action en se référant aux politiques publiques qu'il décline au quotidien.

Les candidats doivent répondre de manière plus synthétique aux questions en structurant leurs réponses. Pour cela, un exemple pourrait être : décrire les enjeux généraux de la problématique en les replaçant dans le contexte général et ensuite aborder les points plus précis agrémentés d'exemples issus du parcours du candidat.

Concernant la mise en situation, les candidats doivent proposer des solutions les plus avancées possibles pour résoudre le problème et ne pas se réfugier trop vite dans la facilité avec le recours trop commun à l'expression « *je vais voir mon supérieur hiérarchique* ». Très souvent, dans les mises en situation, le supérieur hiérarchique... c'est le candidat ! C'est au candidat d'apporter SA solution et non à son supérieur hiérarchique. Le candidat est en position de TSCDD lors de la mise en situation, il doit adapter ou modifier sa posture.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*